



Océan

Sanctuaire baleinier de l'Atlantique sud

La Commission baleinière internationale offre une chance unique de protéger les baleines et la biodiversité marine

Septembre 2024



Contexte

La 69e réunion de la Commission baleinière internationale (IWC69) se tiendra en septembre 2024 à Lima au Pérou. Les décisions prises lors de cette réunion auront des conséquences considérables sur la conservation des différentes espèces de cétacés, dont le quart est déjà menacé d'extinction.¹

Les milieux marins et dulçaquicoles, indispensables à la survie des cétacés, subissent une pression croissante en raison du changement climatique et de menaces telles que la surpêche, les prises accessoires, le bruit et la pollution chimique. Les températures mondiales ont atteint des niveaux sans précédent en 2023, dépassant de 1,18 °C la moyenne des températures au 20^e siècle². Les dix journées les plus chaudes à l'échelle mondiale au cours des cinquante dernières années se sont toutes produites au cours des dix dernières années. Le 22 juillet 2024 fut la journée la plus chaude jamais enregistrée³. En juin 2024, la température moyenne de surface de la mer (SST) a atteint 20,85 °C dans la zone située entre les latitudes 60° S et 60° N, établissant ainsi un nouveau record pour ce mois, et ce pour le quinzième mois consécutif⁴. Comme le changement climatique a de plus en plus d'impact sur

les océans, les cétacés sont confrontés à la perte de leur habitat, au déplacement de leurs proies, à une reproduction en baisse, à des modifications de leurs migrations et de leur répartition, ainsi qu'à un risque croissant d'apparition de pathogènes, en plus d'autres pressions d'origine humaine⁵.

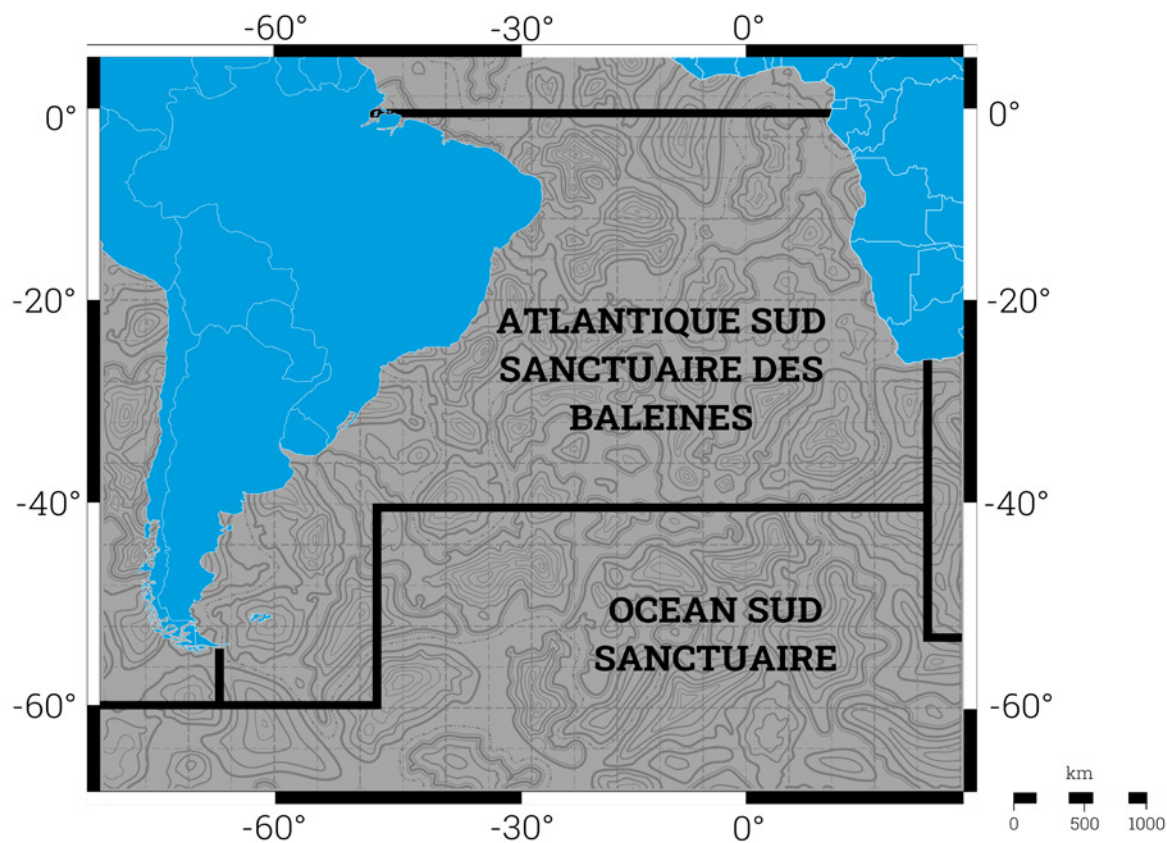
Dans le même temps, le rôle capital de la CBI au 21^e siècle, tel que défini dans la Déclaration de Florianópolis, adoptée en 2018, comprend « ... sa responsabilité de garantir le rétablissement des populations de cétacés à leurs niveaux préindustriels »⁶.

Il est donc plus important que jamais de protéger autant que possible de vastes zones d'habitats essentiels aux cétacés. Dans ce contexte, la proposition de création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud, déposée depuis 1998, mais qui n'a pas encore obtenu la majorité requise, représente un outil indispensable pour permettre à la CBI de poursuivre et d'intensifier son travail crucial en matière de conservation.

La CBI, en tant que seul organisme mondial chargé de la gestion et de la protection des baleines, met à la disposition des pays riverains de l'Atlantique sud un cadre propice à la mise en œuvre de mesures de conservation susceptibles de générer des bénéfices significatifs pour la région.

Proposition de création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud (SAWS)

Les gouvernements de l'Argentine, du Brésil et d'Uruguay proposent une modification de l'annexe en vue de la création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud⁷. La proposition a pour objectif de « promouvoir la biodiversité, de conserver et d'utiliser de manière non létale les ressources liées aux baleines dans l'océan Atlantique sud. »⁸



Couverture: Baleines de Brydes se nourrissant

Au-dessus de: Figure 1. Carte de l'Atlantique sud présentant les frontières proposées par la CBI pour le sanctuaire baleinier de l'Atlantique sud.

La Commission baleinière internationale (CBI) exerce une influence majeure à l'échelle mondiale et a joué un rôle clé dans l'établissement des plus grands sanctuaires baleiniers à travers le monde. En 1979, la CBI a établi le sanctuaire de l'océan Indien, une zone couvrant près de 10 millions de kilomètres carrés, suite à une proposition des Seychelles⁹. Le sanctuaire de l'océan Austral, adopté en 1994 et estimé à 50 millions de kilomètres carrés, fête cette année son 30^e anniversaire. Un rapport d'experts soumis à la commission scientifique de la CBI a démontré que son existence continue d'être pertinente et déterminante¹⁰.

Le SAWS proposé couvre la région de l'océan Atlantique sud (voir figure 1). Il compte environ 21 millions de kilomètres carrés et s'étend jusqu'aux frontières des sanctuaires de l'océan Indien et de l'océan Austral de la CBI.

Le SAWS s'étend de l'équateur jusqu'à la frontière du sanctuaire actuel de l'océan Austral, englobant des zones de reproduction cruciales, des aires d'alimentation et les passages migratoires de plus de 51 espèces de cétacés, telles que la baleine bleue, le rorqual commun, le rorqual boréal, la baleine à bosse, la baleine franche australe, la baleine de Minke, la baleine franche pygmée, la baleine de Bryde et le cachalot.

Le SAWS a été discuté pour la première fois par la CBI en 1998, lorsque le gouvernement brésilien a exprimé son intention de soumettre une proposition pour la création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud. La proposition a fait l'objet d'une première évaluation par la CBI en 2001 et a été soumise à plusieurs reprises, avec des co-auteurs incluant les gouvernements de l'Argentine, d'Afrique du Sud, d'Uruguay et du Gabon¹¹, mais elle n'a jamais obtenu les 75 % de votes nécessaires à sa création.

« Dans le cadre d'une démarche de précaution, nous devons établir des zones protégées suffisamment vastes pour englober les habitats essentiels des cétacés ainsi que les zones qui pourraient présenter des caractéristiques similaires, afin de garantir que des options demeurent disponibles pour une conservation future. » ¹²

Erich Hoyt, auteur de: Marine Protected Areas for Whales, Dolphins and Porpoises



© EIA/Shutterstock

Au-dessus de: Gros plan du petit rorqual se nourrissant à la surface

Principaux bénéfices pour les baleines et les régions

En permettant le rétablissement, le maintien ou l'augmentation des populations de cétacés, l'adoption du SAWS devrait profiter aux cétacés et apporter de multiples bénéfices aux États riverains et à ceux proches de ses frontières. Les points suivants comptent parmi les principaux bénéfices qu'apportera la création de ce sanctuaire :

- Stimuler la recherche collaborative pour améliorer la connaissance des populations de cétacés dans toute la région, renforcer les capacités scientifiques et accroître les connaissances marines régionales. Le Rapport sur le sanctuaire de l'océan Austral a montré en effet que l'existence de ce sanctuaire, bordée par celui de l'océan Indien a permis « le développement de recherches scientifiques cruciales pour atteindre les objectifs de la CBI »¹³
- Fournir un cadre permettant de coordonner les initiatives de conservation, telles que la réduction des enchevêtrements causés par les engins de pêche et la lutte contre le braconnage des cétacés, comme le prévoit le plan de gestion présenté dans les informations de contexte du projet de modification de l'annexe¹⁴
- Encourager l'observation durable de la faune marine et de l'écotourisme dans les communautés côtières des régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ainsi que d'Amérique latine, où l'observation des baleines peut générer des revenus durables importants pour les communautés locales¹⁵
- Mettre en avant et consolider le statut de la région en tant que destination de premier plan pour la biodiversité marine, un axe majeur du plan de gestion proposé¹⁶
- Le SAWS apporte un complément aux accords existants sur la biodiversité marine et contribue à leur concrétisation, comme cela a été démontré avec le sanctuaire de l'océan Austral¹⁷
- Faciliter l'acquisition de compétences techniques et financières pour atteindre ces objectifs en offrant un accès aux experts de la CBI et en mobilisant des fonds dédiés à la protection des aires marines.

En tant que mesure de protection complémentaire, la mise en œuvre du SAWS, en synergie avec le plan de gestion proposé, favorisera activement le rétablissement des populations de baleines exploitées dans l'Atlantique Sud.

En tant que principale attraction faunique, les baleines et les dauphins peuvent stimuler les économies côtières, sachant que de nombreux pays riverains de l'Atlantique sud ont un grand potentiel de développement de l'écotourisme, notamment en ce qui concerne l'observation responsable des baleines et des dauphins. Les actions de sensibilisation prévues dans le plan de gestion du SAWS pourraient propulser la région au rang de destination de choix pour l'observation de la biodiversité.

Les cétacés ont une valeur intrinsèque en eux-mêmes et jouent par ailleurs un rôle crucial dans la conservation des écosystèmes dans leur ensemble. Le rétablissement des populations de cétacés apporterait des bénéfices écosystémiques considérables. Les populations de cétacés saines jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes et sont associées à des valeurs écologiques, environnementales, économiques et sociales¹⁸.

L'adoption du SAWS et du plan de gestion associé viendrait compléter la Résolution 12.17 de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) concernant la protection et la gestion des baleines et de leurs habitats dans la région de l'Atlantique sud, en particulier le Plan d'action adopté par les parties lors de leur 12e réunion et couvrant la même zone¹⁹. Cela contribuerait à atteindre les objectifs de conservation et les engagements pris dans des forums internationaux clés, notamment les Objectifs de développement durable, la Convention sur la diversité biologique et les programmes régionaux de l'ONU pour les mers.

Recommandations pour la CBI69

La création de zones protégées est un instrument primordial pour préserver les espèces marines et les processus écosystémiques. Ainsi, l'adoption du SAWS renforcera les initiatives de la CBI dans ce domaine.

La position adoptée par les membres de la CBI est cruciale pour lui permettre de prendre des mesures audacieuses face aux défis de la conservation. À cet égard, nous encourageons les membres de la CBI à:

- soutenir la modification de l'annexe pour la création du sanctuaire baleinier de l'Atlantique sud, y compris par l'intermédiaire du coparrainage de cette proposition
- appuyer les efforts de la CBI pour faire face aux pressions anthropiques exercées sur les cétacés, notamment dans l'Atlantique sud, telles que le changement climatique, les prises accessoires et la pollution plastique marine
- rejeter les résolutions qui compromettent la protection des baleines, des dauphins et des marsouins.

Références

1. Braulik, G.B., Taylor, B.L., Minton, G., Notarbartolo di Sciara, G., Collins, T., Rojas-Bracho, L., Crespo, E.A., Ponnampalam, L.S., Double, M.C. Reeves, R.R. 2023. Red-list status and extinction risk of the world's whales, dolphins and porpoises. *Conservation Biology*, <https://doi.org/10.1111/cobi.14090>
2. NOAA National Center for Environmental Information. 17 January 2024. 2023 was the warmest year in the modern temperature records. [Available here](#)
3. Copernicus Climate Change Service. *New record daily global average temperature reached in July 2024*. 25 July 2024. [Available here](#)
4. WMO News. 8 July 2024. Record temperature streak continues in June. [Available here](#)
5. Kebke, A., Samarra, F., Derous, D. 2022. Climate change and cetacean health: impacts and future directions. *Philosophical transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*. <https://doi.org/10.1098/rstb.2021.0249>
6. IWC. 2018. The Florianópolis Declaration on the role of the International Whaling Commission in the conservation and management of whales in the 21st century. [Available here](#)
7. Governments of Argentina, Brazil and Uruguay. 2024. Proposal of a Schedule Amendment to create a South Atlantic Whale Sanctuary. IWC/69/8.1/01/EN. [Available here](#)
8. The South Atlantic: A sanctuary for whales. Background information to the proposed Schedule Amendment. IWC/69/8.1/02 [Available here](#)
9. Hoyt, E. 2011. *Marine Protected Areas for Whales, Dolphins and Porpoises: A World Handbook for Cetacean Habitat Conservation and Planning*. Taylor & Francis Group. 478 pages.
10. IWC Report of the Scientific Committee (SC69B). 2024. SC/69B/SAN/04, Annex N
11. IWC. 2024. Proposal for a South Atlantic Whale Sanctuary. [Available here](#)
12. Hoyt, E. 2011. *Marine Protected Areas for Whales, Dolphins and Porpoises: A World Handbook for Cetacean Habitat Conservation and Planning*. Taylor & Francis Group. 478 pages.
13. IWC Report of the Scientific Committee (SC69B). [Available here](#)
14. The South Atlantic: A sanctuary for whales. Background information to the proposed Schedule Amendment. IWC/69/8.1/02
15. Hoyt, E. 2011. *Marine Protected Areas for Whales, Dolphins and Porpoises: A World Handbook for Cetacean Habitat Conservation and Planning*. Taylor & Francis Group. 478 pages.
16. The South Atlantic: A sanctuary for whales. Background information to the proposed Schedule Amendment. IWC/69/8.1/02
17. *IWC Report of the Scientific Committee (SC69B): le sanctuaire de l'océan Austral (SOS) fournit un cadre clair et une base solide pour promouvoir et mettre en place des mécanismes de protection des populations de baleines et de leur habitat grâce à d'autres instruments internationaux et nationaux. Nous constatons que de nombreux autres accords et organisations internationales se réfèrent directement au SOS lorsqu'ils abordent les problématiques plus larges relatives à l'écosystème de l'océan Austral. L'existence du SOS apporte des informations précieuses et un élan favorable pour inciter d'autres organisations à prendre en compte et à gérer les menaces pesant sur les populations de baleines, au-delà de la seule question de la chasse à la baleine.*
18. Roman, J., Estes, J.A., Morissette, L., Smith, C., Costa, D., McCarthy, J., Nation, J.B., Nicol, S., Pershing, A. and Smetacek, A. 2014. Whales as marine ecosystem engineers. *Frontiers in Ecology and the Environment*. <https://doi.org/10.1890/130220>
19. CMS. 2017. Conservation and Management of whales and their habitats in the South Atlantic region. UNEP/CMS/Resolution 12.17. [Available here](#)

Coordonnées

Clare Perry

Conseillère senior pour l'équipe Océan

clareperry@eia-international.org

Sarah Dolman

Responsable senior de la Campagne Océan

sarahdolman@eia-international.org



62-63 Upper Street, London N1 0NY, UK
eia-international.org